

## CONDITIONS DE PUBLICITÉ DE GOLDBACH NEXT AG

### 1. VALIDITE

Sauf accord écrit contraire, tous les ordres publicitaires conclus entre Goldbach neXT AG (ci-après "GBX") et l'annonceur sont soumis aux présentes conditions publicitaires ainsi qu'à la version actuelle des CGV applicables aux mandats de publicité confiés aux sociétés Suisses de Goldbach Group AG (ci-après "CGV"), disponibles sur <https://goldbach.com/ch/de/agb-werbebedingungen/goldbach-next>.

En cas de divergence, les présentes conditions publicitaires prévalent sur les CGV et doivent être entièrement séparées des Conditions générales de vente pour les mandats de projet confiés à Goldbach neXT AG.

Les conditions de publicité s'appliquent exclusivement. Les contre-confirmations de l'annonceur faisant référence à ses propres conditions publicitaires ou commerciales sont expressément rejetées par la présente. Toute dérogation aux présentes conditions publicitaires ou aux conditions commerciales de l'annonceur n'est valable que si et dans la mesure où GBX l'a confirmée par écrit.

### 2. CONCLUSION DES CONTRATS DE PUBLICITÉ

Un ordre de publicité est valablement conclu lorsque GBX confirme par écrit ou par voie électronique (également par e-mail) un ordre de l'annonceur. GBX a le droit d'exiger de l'annonceur une contre-confirmation écrite de l'ordre de publicité.

Les contradictions ou divergences par rapport à la confirmation de commande communiquées par l'annonceur après la réalisation de l'ordre de publicité ne modifient pas la conclusion juridiquement valable du contrat selon la confirmation de commande de GBX. Les possibilités particulières de résiliation selon le chiffre 3.2 ci-après demeurent réservées.

### 3. RETRAIT / PÉNALITÉ CONVENTIONNELLE

#### 3.1. Par GBX

GBX peut résilier des ordres de publicité en cas de modifications imprévisibles et/ou non imputables de l'offre des supports publicitaires ou de leur cessation, notamment aussi à la suite de mesures prises par les autorités de surveillance ou par les tribunaux. GBX peut en outre se retirer jusqu'à 6 jours avant le début de la distribution si une constellation de concurrence se présente entre l'annonceur et un autre partenaire contractuel disposant de droits exclusifs sur le support publicitaire spécifique. Dans tous les cas susmentionnés, les droits de l'annonceur sont exclus.

#### 3.2. Par l'annonceur

GBX accorde à l'annonceur le droit de résiliation spécial suivant :

L'annonceur peut se retirer de l'ordre de publicité par une déclaration écrite (un e-mail suffit également). Si la déclaration de résiliation parvient à GBX jusqu'à 7 jours ouvrables avant le début de la campagne, l'annonceur peut se retirer de l'ordre de publicité sans frais, après quoi un retrait n'est possible que contre un dédommagement en pourcentage (peine conventionnelle) mesuré à la valeur nette<sup>2</sup> (montant brut - rabais - commission conseil) de l'ordre de publicité concerné (les montants s'entendent hors TVA) :

<i>entre 6 et 3 jours ouvrables :</i>	<i>50%.</i>
<i>Moins de 3 jours ouvrables:</i>	<i>100%.</i>
<i>après le début:</i>	<i>100%.</i>

Les éventuels frais supplémentaires occasionnés par la résiliation sont à la charge de l'annonceur. Ces frais sont immédiatement communiqués à l'annonceur, de sorte que ce dernier puisse éventuellement renoncer à son retrait. Dans certains contrats publicitaires, il est également possible de convenir à tout moment de délais différents pour une résiliation sans conséquences financières.

### 4. PROMOTIONS

#### 4.1. Livraison

L'annonceur est tenu de mettre à la disposition de GBX, à ses propres frais, le matériel nécessaire à la forme de distribution (mise en ligne, diffusion, etc.) de la publicité (en particulier les supports et motifs publicitaires), même dans le cadre d'une

campagne en cours, dans le format exigé par GBX, au plus tard aux dates suivantes avant la date de distribution confirmée, sous réserve de dérogations dans l'ordre individuel :

Supports publicitaires      3 jours ouvrables pour GIF, JPEG, codes de redirection ou tags  
3 jours ouvrables pour Rich Media (HTML, Flash)

Dans certains cas, les délais d'exécution peuvent varier en raison de dispositions spéciales du support publicitaire. Dans ce cas, GBX informe l'annonceur dans les meilleurs délais.

Les redirections fournies pour le réseau de GBX doivent être conformes au standard sécurisé (https).

#### 4.2. Balises de redirection

Dans la mesure où GBX a autorisé l'annonceur à intégrer un AdServer externe pour la livraison des supports publicitaires, l'annonceur est tenu de transmettre les balises de redirection (URL de lien, appel de support publicitaire) sous la forme convenue dans le délai de livraison conformément au point 4.1 ci-dessus ou dans le délai convenu dans l'ordre publicitaire. En cas d'utilisation d'un AdServer externe, l'annonceur garantit sa fonctionnalité complète et correcte ainsi que la fonctionnalité des Redirect-Tags, de manière à assurer une exécution correcte des ordres publicitaires.

#### 4.3. Responsabilité Qualité et responsabilité

L'annonceur et/ou l'agence sont seuls responsables de la qualité technique et de la conception du contenu des supports publicitaires livrés. Le contenu doit être conforme aux réglementations en vigueur (cf. chiffre 6.2 des CGV).

#### 4.4. Rejet

GBX n'est pas tenu de contrôler les supports publicitaires livrés par l'annonceur et/ou l'agence. GBX ainsi que les supports publicitaires se réservent le droit, même en cas d'ordres publicitaires acceptés de manière juridiquement contraignante, de refuser les supports publicitaires livrés par l'annonceur pour des raisons juridiques, morales ou similaires. GBX est notamment en droit de refuser des supports publicitaires en raison de leur origine, de leur contenu, de leur forme ou de leur qualité technique. GBX informe immédiatement l'annonceur d'un refus au sens précité. Dans ce cas, l'annonceur est tenu de mettre immédiatement à disposition un nouveau support publicitaire ou un support publicitaire modifié. Si ces supports publicitaires de remplacement sont mis à disposition tardivement pour le respect de la date de distribution convenue, le droit à la rémunération intégrale de GBX est maintenu comme si la distribution avait eu lieu à la date convenue.

#### 4.5. Publication de contenus sur Google et Facebook

L'annonceur est informé qu'une publication de contenus publicitaires sur Google et Facebook présuppose à chaque fois un compte existant de l'annonceur. De telles conditions ou des conditions similaires peuvent également être exigées à tout moment par d'autres éditeurs. Sur demande et avec l'aide de l'annonceur, GBX peut aider une seule fois l'annonceur à créer une page fan Facebook (ci-après "FBFP") et/ou un compte Google My Business (ci-après "GMBA"). Si une telle création doit être effectuée par GBX, l'annonceur cède à GBX le droit de créer la FBFP ou le GMBA en son nom, en mentionnant son administrateur (e-mail). Après la création initiale du FBFP ou du GMBA par GBX, GBX transfère par e-mail les droits d'administrateur respectifs à l'administrateur désigné par l'annonceur. Avec le transfert des droits d'administrateur à l'annonceur, toutes les obligations de GBX concernant la création du FBFP ou du GMBA sont remplies. L'annonceur est ensuite responsable de tout suivi et de toute mise à jour du FBFP ou du GMBA. En particulier, après le transfert des droits d'administrateur, l'annonceur est seul responsable du respect des conditions d'utilisation de Facebook ou de Google. Il n'existe aucune obligation ou responsabilité de GBX en rapport avec la création (réussie) d'un FBFP et/ou d'un GMBA. GBX peut à tout moment demander à l'annonceur de le faire de manière indépendante.

Lors de la réservation d'un produit combiné avec les médias sociaux, si la page Facebook n'est pas validée, la partie programmatique sera tout de même diffusée selon la date de lancement.

## 5. DISTRIBUTION

### 5.1. Principe

Le support publicitaire diffuse la publicité conformément à ce qui a été convenu. Le moment et le lieu de la distribution (emplacement sur le site/groupe de prix et date) sont également considérés comme convenus, sous réserve des dispositions suivantes des présentes conditions publicitaires.

La composition des éditeurs du réseau de GBX peut changer à tout moment ; en particulier, certains éditeurs peuvent être remplacés par d'autres, être supprimés ou de nouveaux éditeurs peuvent être ajoutés pendant la durée du contrat. Cela ne constitue toutefois pas une mauvaise exécution par GBX et ne libère pas l'annonceur de son obligation de rémunération.

## 5.2. Placement

Les formes publicitaires réservées sont placées par GBX selon les critères convenus en détail (en ce qui concerne le groupe tarifaire et/ou le groupe de prestations et/ou le temps et/ou le lieu). Les espaces publicitaires réservés par l'annonceur ne sont pas transmissibles.

Dans le domaine de la publicité en ligne, l'annonceur n'a pas le droit, sous réserve d'un autre accord individuel, de placer la publicité sur un site web déterminé ou de respecter un temps d'accès déterminé au site web en question.

Lorsque GBX fournit des informations sur la portée (par exemple le nombre d'impressions), il s'agit d'estimations qui ne sont pas garanties par GBX.

## 5.3. Changement de réservation par l'annonceur

L'annonceur est autorisé à transférer des ordres publicitaires acceptés de manière contraignante au sein du support publicitaire si le souhait de transfert est communiqué à GBX par écrit ou par voie électronique au plus tard 3 jours calendaires avant la date de distribution convenue, si le volume de réservation monétaire convenue est maintenu, si la distribution du volume transféré ne subit pas de retard important et si GBX dispose de capacités libres suffisantes en ce qui concerne les nouvelles dates et lieux de distribution souhaités.

Les éventuels frais supplémentaires occasionnés par le changement de réservation auprès de sites web externes sont à la charge de l'annonceur. Ces frais sont immédiatement signalés à l'annonceur, de sorte que ce dernier peut éventuellement renoncer à son changement de réservation.

## 5.4. Exclusion de la concurrence et élargissement de l'offre

Une exclusion de la concurrence n'est ni convenue ni garantie par GBX pour un support publicitaire particulier en général ou pour des campagnes ou des distributions particulières.

GBX n'exclut pas et ne garantit pas non plus qu'aucun autre espace et/ou temps publicitaire ne soit proposé et occupé en plus des offres et structures d'offres respectivement publiées par GBX.

## 5.5. Date et lieu de diffusion / défauts

Si la distribution de la publicité dans les délais impartis ne peut pas être respectée pour des raisons liées à la conception du site web (resp. du site mobile ou d'un autre support publicitaire), en cas de force majeure (y compris des pannes techniques) ou pour des circonstances dont GBX n'est pas responsable, la distribution de la publicité sera déplacée par GBX vers un autre emplacement, si possible équivalent, au sein des supports publicitaires prévus.

En cas de déplacement/déplacement *insignifiant* (au sein du support publicitaire) de la distribution, par exemple pour des raisons relatives à la conception du site web (site mobile, jeu ou autre support publicitaire) ou pour des raisons techniques, le tarif/prix convenu reste valable.

En cas de reports / déplacements *importants*, l'annonceur sera immédiatement informé par GBX. Par déplacements importants, on entend aussi bien la distribution en dehors du jour ou de la période convenus que la distribution dans un autre support publicitaire. Si l'annonceur ne s'oppose pas immédiatement et par écrit au déplacement de la publicité ou à l'intégration de la publicité dans un autre environnement (notamment un autre site ou une autre partie du site), il est considéré comme ayant donné son accord. Dans le cas où la publicité ne peut être ni avancée ni rattrapée, ou dans le cas où l'annonceur s'oppose à la proposition d'avancement, de rattrapage ou d'intégration dans un autre environnement, l'annonceur a droit au remboursement du prix de base conformément au point 3.1 des CGV.

## 5.6. Prolongation de la période de distribution

Pour épuiser le budget, la durée peut être dépassée de 72 heures au maximum si aucune raison impérative (offre limitée dans le temps) ne s'y oppose.

## 6. AUTRES DISPOSITIONS

### 6.1. Réductions en espèces

GBX transmet intégralement à l'annonceur toutes les remises en espèces accordées par l'exploitant du site web.

### 6.2. Ordres groupés

En cas de regroupement de plusieurs commandes en une commande groupée, GBX accorde les mêmes conditions que pour une commande importante. Si, à l'expiration de la durée de l'ordre groupé, le budget total n'est pas épuisé, le rabais accordé pour l'ordre groupé s'éteint. La différence qui en résulte est facturée à l'annonceur.

### 6.3. Commissions consultatives

Conformément au point 4.3 des CGV, les agences reçoivent une commission de conseil qui s'élève en règle générale à 5% pour les agences suisses et à 15% pour les agences étrangères par rapport à la valeur de la commande (après déductions et hors TVA).

### 6.4. Base de calcul pour la facturation

Pour le déroulement précis des campagnes et l'établissement de la facturation, l'évaluation du Primary AdServer de l'exploitant du site web concerné ainsi que les données de reporting de la DSP (Demand Side Plattform) utilisée servent de base de calcul pertinente.

### 6.5. Facturation

Le montant effectif de la facture se base sur les volumes de distribution comptés par GBX conformément au point 6.4 ci-dessus, qui sont publiés sur demande de l'annonceur.

### 6.6. Paiement

Sauf accord contraire, toutes les factures doivent être payées sans déduction au plus tard 30 jours après l'établissement de la facture.

GBX peut exiger des paiements anticipés de la part de l'annonceur avant de fournir ses prestations. Le paiement anticipé peut être effectué par carte de crédit ou, exceptionnellement, par facture. Indépendamment de cela, en cas de non-paiement, GBX peut suspendre ses prestations sans notification préalable jusqu'à ce que tous les montants dus soient reçus par GBX. Les droits légaux revenant à GBX sont réservés dans tous les cas.

### 6.7. Utilisation des données

L'annonceur accepte que GBX recueille des données anonymes de l'utilisateur final (entre autres des données de tracking) sur le comportement d'utilisation via l'intégration de cookies dans le support publicitaire. GBX peut également utiliser ces données pour la livraison de publicité basée sur l'utilisation, pour conseiller ses clients, pour sa propre publicité et pour des études de marché à ses propres fins. GBX ne transmettra pas ces données à des tiers sans l'accord de l'annonceur ou d'une obligation légale ou administrative, à l'exception de la transmission à des prestataires de services de gestion des données mandatés par GBX.

Il est interdit à l'annonceur, sans l'accord de GBX, de placer des cookies qui ne font pas exclusivement partie de la mécanique de livraison techniquement nécessaire de l'AdServer utilisé, afin de garantir une livraison de moyens publicitaires via l'AdServer.

### 6.8. Confidentialité

Les parties s'engagent à ne pas divulguer à des tiers les informations qu'elles ont reçues de l'autre partie, ainsi que toute autre information devant être tenue secrète, y compris les rabais et remises comparables accordés à l'annonceur, ainsi que les autres conditions et volumes médiatiques (ci-après "**informations confidentielles**"). Les informations confidentielles ainsi que les autres secrets d'affaires et d'entreprise révélés dans le cadre de la collaboration doivent être traités de manière confidentielle par les deux parties, même après la fin de la relation contractuelle. Les parties contractantes n'utiliseront les informations confidentielles de l'autre partie contractante qu'aux fins de l'exécution des mandats publicitaires.

La divulgation d'informations confidentielles aux annonceurs est autorisée dans la mesure où les annonceurs s'engagent préalablement par écrit envers GBX (i) à ne transmettre les informations confidentielles (en particulier les conditions et les volumes médias) à des tiers (en particulier les consultants et les auditeurs médias) qu'à condition que les informations confidentielles ne soient pas introduites dans des bases de données et ne soient pas enregistrées et/ou utilisées d'une

autre manière par les tiers à des fins propres, supplémentaires ou étrangères et (ii) à ne pas transmettre du tout les informations confidentielles à des tiers dans le cas contraire.

La divulgation d'informations confidentielles à des tiers (notamment des conseillers et des auditeurs médias) n'est également autorisée que si ceux-ci s'engagent préalablement par écrit à ne pas divulguer les informations confidentielles (notamment les conditions et les volumes médiatiques) et à ne pas introduire ces informations confidentielles dans des bases de données ni à les enregistrer et/ou les utiliser à des fins propres, supplémentaires ou étrangères.

Exceptionnellement, la transmission d'informations confidentielles à un auditeur média ou à un autre tiers pour l'établissement de benchmarks de conditions est autorisée si l'auditeur média ou l'autre tiers (i) a pris l'engagement volontaire, disponible sur <http://www.swa-asa.ch/>, d'établir des benchmarks de conditions méthodologiquement corrects et transparents basés sur un pool de données et (ii) s'est engagé directement envers GBX ou l'Association Suisse des Annonceurs à respecter cet engagement volontaire.

Sur demande de GBX, l'annonceur doit présenter les déclarations d'engagement signées. Si l'annonceur n'est pas en mesure de présenter une déclaration d'engagement ou si la déclaration d'engagement n'est manifestement pas respectée par le tiers, GBX est en droit de faire valoir, outre son propre dommage, un tel dommage causé aux supports publicitaires commercialisés par GBX.

#### **6.9. Recours à des tiers et transfert à des tiers**

GBX est en droit de faire appel à des tiers pour remplir ses obligations contractuelles. En outre, GBX a le droit de transférer l'intégralité de la relation contractuelle à une autre filiale détenue majoritairement par le Goldbach Group AG. Pour ce faire, l'accord explicite de l'annonceur n'est pas nécessaire. Le transfert sera communiqué à l'annonceur en temps utile.

#### **6.10. Modification des conditions de publicité**

GBX se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions publicitaires. De telles modifications seront communiquées au client de manière appropriée. Pendant une relation contractuelle ou une campagne en cours, l'annonceur peut résilier de manière anticipée la relation contractuelle concernée par écrit dans un délai de 2 semaines à compter de la communication de l'adaptation. Tous les services obtenus dans ce contexte jusqu'au moment de la résiliation du contrat doivent être payés dans leur intégralité. Les campagnes en cours sont stoppées au moment de la résiliation du contrat. Si l'annonceur omet de résilier le contrat par écrit ou s'il continue à utiliser les prestations contractuelles, il accepte intégralement les modifications des conditions publicitaires.

**Mise à jour : novembre 2024**

**En cas de contradictions entre la version française et la version allemande des présentes conditions de publicité, la version allemande fait foi.**